

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 2015

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi seize juin deux mil quinze à la mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mlle BURY, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. HUBERT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, Mme BEROS a donné pouvoir à M. J.-P. HOLVOET et Madame HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

ABSENT : M. VIVET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. J.-P. HOLVOET.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur LAGÜES-BAGET demande que l'on ajoute un point à l'ordre du jour :

- Remboursement location Campélienne

Accord unanime pour cet ajout.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2015
- 2 – Site d'expression des jeunes. Demande de subvention dans le cadre de la DETR
- 3 – SDESM : Adhésion de 2 communes
- 4 – Motion de l'AMF
- 5 – Remboursement location Campélienne
- 6 - Questions diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - SITE D'EXPRESSION DES JEUNES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Monsieur le Maire a été reçu par Monsieur le Préfet. Il lui a présenté les projets liés au Conseil Municipal des Jeunes.

Ces projets concernent le graph des tribunes du stade avec un message de fair-play sportif et des ateliers extérieurs favorisant la convivialité et le vivre ensemble.

Monsieur le Préfet a proposé d'aider la commune à réaliser ces projets dans le cadre de la DETR ;

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Expression graphique	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Ateliers	7 017,44 €	1 403,49 €	8 420,93 €
Travaux de terrassement pour ateliers	14 437,00 €	2 887,40 €	17 324,40 €
Total	23 454,44 €	4 290,89 €	27 745,33 €

Recettes

Moyens financiers	Taux	Montant
Etat (DETR)	40% du HT	9 381,78 €
Reste à la charge de la collectivité (fonds propres)	60% + TVA 20%	18 363,55 €

Le Conseil Municipal Jeunes s'est réuni à plusieurs reprises. Les jeunes conseillers ont souhaité l'implantation de jeux divers pour des enfants de 3 à 12 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **SOLLICITE** l'aide financière de l'État, au titre de la DETR 2015 ;

↳ **ARRÊTE** les modalités de financement dont plan de financement ci-dessous :

Description	Montant H.T.	Taux de subvention
Expression graphique	2 000,00 €	
Ateliers	7 017,44 €	
Travaux de terrassement pour ateliers	14 437,00 €	
Total	23 454,44 €	
DETR 2015	9 381,78 €	40 %
Autofinancement	18 363,55 €	60% + TVA 20%

↳ **APPROUVE** le projet d'investissement correspondant.

Les entreprises devront attendre la notification de la subvention allouée avant de débiter les travaux. Cette notification devrait intervenir rapidement.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et donne son accord à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à l'octroi de cette subvention.

3 - SDESM : ADHÉSION DES COMMUNES DE MOUROUX ET DE COULOMMIERS

Les communes de MOUROUX et de COULOMMIERS ont demandé à adhérer au SDESM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion de ces deux communes.

4 - MOTION DE L'AMF

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de l'AMF et propose au Conseil municipal de signer cette motion qui sera ensuite adressée au Préfet :

Motion de soutien à l'action de l'AMF Pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de CHAMPEAUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de CHAMPEAUX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CHAMPEAUX soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

La motion est votée à l'unanimité.

5 - REMBOURSEMENT LOCATION CAMPÉLIENNE

Un Campélien ayant loué la Campélienne samedi dernier a eu la désagréable surprise de constater que l'étuve permettant de réchauffer les plats était hors service.

Il n'a pas été possible d'utiliser l'étuve de la cantine.

Monsieur le Maire propose de rembourser la moitié de la location en raison du préjudice subi, soit 105 €.

Dans le contrat de location, rien n'est prévu en cas de panne de matériel, c'est pourquoi, il appartient au Conseil d'apprécier la situation au cas par cas.

Monsieur COQUIN déplore le refus du RPI de mettre à disposition l'étuve de la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser 50% de la location soit 105 €.

6 - QUESTIONS DIVERSES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui n'est pas encore votée, fait couler beaucoup d'encre en raison de la méthode utilisée et de ce qui apparaît comme la mort annoncée des communes.

Dans ce contexte, au sein de la CCBC vouée à disparaître ou à fusionner avec une autre intercommunalité, chaque commune s'interroge sur son devenir et son rattachement à telle ou telle intercommunalité. On est désormais bien loin des regroupements choisis pour partager certaines compétences et répondre aux attentes des habitants.

La baisse drastique de la dotation de l'État, la volonté des législateurs de faire élire les conseillers communautaires au suffrage universel indépendamment des Conseils municipaux, le seuil imposé de 20000 habitants pour une intercommunalité et les compétences imposées sont autant de coups portés à nos communes au mépris de notre représentativité et de notre proximité avec les habitants.

Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de décider vers quelle intercommunalité nous tourner, faute d'avoir une vision claire de la loi NOTRe.

Cependant, il nous faudra choisir avant 2017 sous peine de nous voir affectés à une intercommunalité par décision préfectorale.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40 et
Monsieur le Maire donne la parole au public :***

Madame CONSTANTIN constate qu'il y a moins de pigeons, mais que des « corbeaux des clochers » (race protégée) sont eux de plus en plus nombreux. Elle souhaite savoir ce qui peut être fait pour réguler cette population envahissante. Monsieur le Maire lui répond qu'il verra cela avec le piégeur agréé de la commune.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h45.